



**COMITE LOCAL D'INFORMATION
ET DE CONCERTATION (CLIC)
Zone industrielle Est Agglomération Rouennaise
Mardi 4 juillet 2006**

La liste des membres présents est jointe en annexe.

Cette seconde réunion est présidée par Monsieur MOREL, secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime qui remercie les membres du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de l'agglomération Rouen Est pour leur présence et commente l'ordre du jour.

1- Présentation du bilan 2005 sur les systèmes de gestion de la sécurité de chaque site SEVESO et programme 2006 d'objectifs de réduction des risques.

Monsieur CARPENTIER (U.I.C) secrétaire du CLIC remet à chaque participant les présentations des entreprises.

Francolor Pigments

Monsieur DURAND GASSELIN, Francolor Pigments présente le bilan et les objectifs de son entreprise. En complément Monsieur DURAND GASSELIN fait part de ses préoccupations concernant les vitesses excessives de certains véhicules (poids lourds en particuliers) sur le boulevard Dambourney et le risque d'accidents que cela peut engendrer.

Monsieur MOREL, demande que la police nationale soit alertée sur ce sujet.

Monsieur COURTOIS, mairie de Oissel, précise que des contrôles sont réalisés et qu'il convient peut être de renforcer la signalisation routière.

Monsieur DURAND GASSELIN exprime son étonnement concernant une mise en demeure notifiée à son établissement suite à l'arrêt des installations de YORKSHIRE. Cette mise en demeure a été contestée par Francolor Pigments.

Monsieur MOREL précise que cette procédure est classique et réglementaire et Monsieur GUERIN (DRIRE) souligne qu'une mise en demeure est un rappel des obligations réglementaires et n'engendre pas systématiquement des sanctions administratives.

Monsieur ROUZIES et BARBAY, se satisfont de cette mise en demeure car elle correspond à un acte réglementaire.

Monsieur ROUZIES demande quand sera réalisé le déplacement du stockage d'hydrate d'hydrazine.

Monsieur DURAND GASSELIN répond que ce stockage sera déplacé comme prévu en août 2006.

Monsieur BARBAY s'interroge sur l'utilisation de l'eau prélevée en nappe plutôt qu'en Seine.

Monsieur DURAND GASSELIN, répond en précisant que le prélèvement en nappe correspond à des obligations réglementaires (arrêté préfectoral ASTRA ZENECA) qui permet de confiner une pollution des sols.

Monsieur GUERIN rappelle que cette question dépasse les objectifs et les missions du CLIC mais que l'eau ainsi pompée permet de contenir la pollution (maintien d'un cône de rabattement).

Grande Paroisse

Monsieur LENORMAND, Grande Paroisse, présente le bilan et les objectifs de son entreprise.

Monsieur BARBAY demande si un des exercices POI correspond à un scénario de décomposition d'ammonitrates déclassés et que fait l'entreprise de ses déchets.

M. DIEZ, Grande Paroisse, précise qu'il n'y a pas d'ammonitrates déclassés sur son site.

Monsieur ROUZIES s'interroge sur les postes de chargement de solutions azotées d'une part, et le plan de surveillance des canalisations d'amenée sur le site de dioxyde de carbone et d'ammoniac d'autre part.

Monsieur LENORMAND précise pour le 1^{er} point que les deux postes de chargement manuel utilisables en secours ont été supprimés.

Pour les canalisations, Monsieur LENORMAND précise que la révision précédente date de 2001, la dernière révision vient d'être diffusée suite à la révision de l'étude sécurité.

Monsieur DIEZ informe le CLIC du recentrage d'un certain nombre d'activités du groupe, et à ce titre, de l'arrêt des activités sur le site de Oissel dans les deux années à venir.

Monsieur ROUZIES s'interroge sur le devenir des terrains ainsi libérés.

Monsieur DIEZ précise que le site sera dépollué si nécessaire.

Orgachim

Monsieur DEBART, Orgachim présente le bilan et les objectifs de son entreprise. Après la mise en œuvre d'un plan de licenciements en juillet 2005, l'établissement de Oissel ne conserve aujourd'hui qu'une activité de formulation et de préparation de produits phytosanitaires liquides.

Monsieur DEBART, rappelle les difficultés de circulation rue Octave Fauquet. Le mur d'enceinte de l'usine a été détérioré par les manœuvres d'un poids lourd.

Monsieur COURTOIS rappelle l'existence d'une aire de circulation et de signalisation, c'est avant tout un problème de police et de sécurité précise t'il.

Monsieur GUERIN informe le CLIC que malgré l'arrêt ponctuel de certaines activités du site, ce dernier reste sous le régime A.S.

Yara France

Mademoiselle PLADYS, Yara France, présente le bilan et les objectifs de son entreprise. L'effectif de Yara sur le site de Oissel est de trois personnes (un responsable et deux assistantes).

Monsieur COURTOIS demande si les études des dangers vont entraîner une réduction des rayons de dangers.

Monsieur VILLAIN précise que l'abandon des activités de stockage d'engrais à base de nitrate non sujets à décomposition autoentretenu entraînera une réduction très nette des zones de dangers.

Monsieur MOREL rappelle qu'il convient d'être vigilant en matière d'urbanisation lorsque des terrains sont « libérés » suite à une réduction des rayons de danger : il faut éviter de densifier à nouveau l'urbanisation à proximité du site industriel (pas d'école, pas de populations nombreuses et permanentes,...).

Sur ce dernier point Monsieur BARBAY rappelle les principes de la charte risques industriels du SPPPI.

Monsieur COURTOIS précise que le maire de Oissel est signataire de la charte et que face à la suppression de 80 emplois à Grande Paroisse sur la commune, des projets doivent émerger.

Concernant les incidents significatifs ou les accidents, Monsieur GUERIN expose le principe de l'échelle européenne de cotation de la gravité de ces événements et d'indice de communication à chaud en cas d'évènement accidentel dans une installation classée. Monsieur GUERIN propose que cet indice qui repose sur la quantité de matières dangereuses relâchées soit utilisé dans les présentations effectuées dans le cadre des CLIC Haut Normand et de Rouen Est en particulier.

En conclusion Monsieur MOREL remercie les industriels pour leurs présentations et souligne le travail important réalisé entre ces derniers, les élus et les services de l'Etat.

2- Présentation de l'évolution des zones de dangers

Monsieur CARSALADE présente et commente l'évolution de la situation en matière d'affichage des zones de dangers retenues pour la maîtrise de l'industrialisation sur Oissel et Saint Etienne du Rouvray.

Monsieur COURTOIS s'étonne de l'annonce d'une zone de dangers de 950 mètres alors qu'elle devait être de 745 mètres (site Grande Paroisse).

Monsieur CARSALADE répond que cette réduction à 745 m résulte d'une nouvelle étude réalisée par Grande Paroisse (réexamen d'un scénario de fuite d'ammoniac,) étude qui n'a pas été actée à ce jour par l'inspection.

Monsieur MOREL rappelle que les études menées reposent sur des éléments scientifiques et techniques nécessitant dans certaines situations l'analyse par des experts.

Monsieur CARSALADE précise que les zones de dangers aujourd'hui affichées au titre de la maîtrise de l'urbanisation seront réexaminées dans le cadre de la démarche PPRT actuellement engagée dans sa phase préalable (compléments aux études de dangers existantes).

3- Présentation de la démarche PPRT

Monsieur GUERIN expose le contexte, les enjeux et la méthodologie d'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques.

Monsieur ROUZIES s'interroge sur les délais d'élaboration de ces plans.

Monsieur MOREL répond que le calendrier sera en adéquation avec les délais fixés dans le cadre de la loi de juillet 2003.

4 – Présentation du projet de PPI de Rouen

Monsieur LE COMTE, SIRACED PC, présente le projet de Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour l'agglomération de Rouen. Le PPI est établi en vue de la protection des populations, des biens et de l'environnement pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence ou au fonctionnement de certains ouvrages ou installations. Le PPI décrit les dispositions particulières et les mesures à prendre pour faire face aux risques.

Ce plan concerne 28 entreprises ou établissements, 37 communes et 373 400 habitants.

5 – Information des populations

Au-delà du contexte législatif, Monsieur LE COMTE rappelle le contexte réglementaire de l'information préventive du public, à savoir pour les services de l'Etat l'obligation d'élaborer un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et charge au maire de rédiger un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) d'après les éléments qui lui sont transmis par les services de l'Etat.

Messieurs BARBAY et ROUZIES demandent une consultation préalable du public et des élus en matière d'information préventive du public.

Monsieur LE COMTE précise qu'une information dans la presse sera réalisée et que la plaquette d'information préventive : « une confiance lucide » sera éditée au début de l'année 2007. L'ensemble de ces documents est complémentaire.

6- Informations de l'inspection des installations classées

Monsieur CARSALADE présente un rapide bilan régional de l'action de l'inspection des installations classées ainsi que le détail relevant de la compétence de la zone industrielle Rouen Est.

Monsieur ROUZIES souhaite qu'une comparaison soit réalisée avec les autres CLIC régionaux.

Monsieur VILLAIN regrette une nette inflexion de l'action de l'inspection vers plus de sanctions (mise en demeure, procès verbal...)

Monsieur GUERIN rappelle que l'inspection des installations classées a le devoir d'information des autorités administrative et judiciaire en cas de constats d'écarts importants en matière de conformité des installations.

Monsieur MOREL confirme ce point et indique ceci doit être accompagné de plus de sensibilisation et d'information.

Monsieur MOREL conclut cette seconde réunion en remerciant l'ensemble des membres du CLIC pour leur participation.